

Lundi 14 avril 2008

Temps forts du 31/03/2008 au 11/ 04/2008 No. 34

JUSTE ANNONCÉ :

**HADŽIHASANOVIĆ & KUBURA:
LA CHAMBRE
D'APPEL RENDRA
SON ARRÊT LE
MARDI 22 AVRIL**

Tous deux anciens officiers supérieurs de l'Armée de Bosnie-Herzégovine, Enver Hadžihasanović et Amir Kubura ont été reconnus coupables le 15 mars 2006 "d'avoir omis de prendre les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher ou punir plusieurs crimes que les forces placées sous leur commandement ont commis dans le centre de la Bosnie-Herzégovine en 1993 et au début de l'année 1994." Acquittés d'un certain nombre de chefs d'accusation, ils furent respectivement condamnés à cinq et deux ans et demi de prison. Ce jugement représentait le premier du Tribunal à se pencher sur la présence de combattants musulmans (Mudjahidines) en Bosnie-Herzégovine.

L'audience d'appel a eu lieu le 4 et le 5 décembre 2007. Mis en liberté le 11 avril 2006 (Kubura, libération anticipée) et le 20 juin 2007 (Hadžihasanović, libération provisoire pour le reste de la procédure en appel), ils ont été sommés de se présenter à l'audience de prononcé de l'arrêt, le 22 avril, à 14h 15.

31 mars

**Le Procureur à
New York et
Washington**

Le Procureur, Serge Brammertz, se rend au siège des Nations Unies à New York pour une série de réunions de haut niveau avec le Secrétaire Général, le Conseiller juridique principal et un certain nombre de responsables du management. Il rencontre aussi des représentants de certains États membres du Conseil de Sécurité.

Le Procureur se rend ensuite à Washington, D.C., afin de mener plusieurs réunions avec des fonctionnaires du Département d'Etat.

1^{er} avril

**Le Tribunal
accueille des
juges de la Cour
d'Etat de Bosnie-
Herzégovine**

Le Greffier Hans Holthuis accueille une délégation comprenant douze représentants de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine. Le but principal de cette visite, organisée à l'initiative du Département de la justice américain, est de permettre aux juges de se familiariser avec le fonctionnement et le rôle de tous les organes du Tribunal.

Pendant leur visite, les juges étudient en détail les enquêtes du TPIY, son travail avec les victimes et les témoins, le transfert des affaires et la façon de garantir les droits des accusés.

2 avril

**Affaire Orić:
audiences d'appel
closes**

La Chambre d'appel, qui a commencé l'audition des arguments des parties le 1^{er} avril, clôt l'audience d'appel. Elle rendra son arrêt le moment venu.

La Chambre de première instance II, le 30 juin 2006, a condamné Naser Orić, un ancien haut commandant des forces musulmanes bosniaques de Srebrenica et environs, pour avoir omis de prendre des mesures visant à empêcher le meurtre et le traitement cruel d'un certain nombre de prisonniers serbes en 1992 et 1993. Naser Orić a été condamné à deux ans d'emprisonnement. La Défense et l'Accusation ont toutes deux fait appel.

3 avril

**Haradinaj et Balaj
acquittés,
Brahimaj
reconnu coupable
et condamné à 6
ans de prison**

La Chambre de 1^{ère} instance I acquitte Ramush Haradinaj et Idriz Balaj de toutes les chefs les accusant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Kosovo entre mars et septembre 1998. La Chambre déclare coupable le troisième accusé, Lahi Brahimaj, de deux chefs d'accusation pour traitements cruels et torture, et le condamne à 6 ans d'emprisonnement.

Le communiqué de presse et le résumé officiel du jugement sont disponibles ici : <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1232e.htm>

Ces documents sont également disponibles en albanais, anglais et BCS sur le site Internet du TPIY.

7 avril

**La Slovaquie
signe un Accord
sur l'exécution
des peines**

Stefan Harabin, Ministre de la Justice slovaque, et Hans Holthuis, Greffier du Tribunal, signent un accord sur l'exécution des peines au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au TPIY.

Cet Accord est le second du genre signé cette année, le premier étant celui

avec l'Estonie le 11 février. La Slovaquie est le quinzième État à conclure un tel accord, après l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, l'Ukraine et le Royaume-Uni.

8 avril

**Jovica Stanišić
déclaré apte à
participer à son
procès, qui doit
s'ouvrir le 14 avril**

Après plusieurs audiences consacrées à l'état de santé de Jovica Stanišić, la Chambre de 1ère instance décide de ne pas revenir sur sa décision initiale de considérer l'accusé apte à participer à son procès, et annonce l'ouverture du procès pour ce lundi 14 avril.

La Chambre demande aussi au Greffier de prendre des mesures permettant à l'accusé de participer au procès s'il ne peut pas y assister. Le Greffier doit mettre en place, au quartier pénitentiaire, "un système de vidéoconférence qui permet à l'accusé de voir les témoins à tout moment, de suivre le procès (...) et de faire une déposition après les déclarations liminaires ou à une phase ultérieure du procès; et une ligne téléphonique qui permet à l'Accusé de communiquer avec ses avocats présents au procès.

11 avril

**Mičo Stanišić:
suspension de la
liberté provisoire;
procès attendu
avant les vacances
judiciaires d'été**

La Chambre de 1ère instance II ordonne à Mičo Stanišić de retourner au Centre de détention le 2 mai au plus tard. Le 6 mai, la Chambre de 1ère instance tiendra à la fois une conférence de mise en état et une audition sur les questions relatives à la représentation de l'accusé. Ce dernier, soutenant que les relations avec son Conseil de la Défense ne sont pas satisfaisantes, désire se représenter lui-même.

Ancien Ministre de l'Intérieur de la Republika Srpska, Mičo Stanišić a été inculpé en février 2005. Il est accusé de crimes contre l'humanité (persécution pour des raisons politiques, raciales et religieuses, extermination, assassinat, torture, autres actes inhumains et expulsion) et de crimes de guerre (meurtre, torture et traitements cruels) commis en 1992 contre les populations musulmanes et croates de Bosnie dans diverses régions de Bosnie- Herzégovine. Mičo Stanišić s'est rendu le 11 mars 2005. Il a été mis en liberté provisoire depuis le 19 juillet 2005.

LE CALENDRIER DES AUDIENCES POUR LA QUINZAINE 14-25 AVRIL...

...est le suivant :

LUNDI 14 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Audience préalable au procès et procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

MARDI 15 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:45 – 19:00, **Šešelj**, procès

MERCREDI 16 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:45 – 19:00, **Šešelj**, procès

JEUDI 17 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, procès

VENDREDI 18 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès

LUNDI 21 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès
14:15 – 19:00, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Conférence de défense préalable au procès

MARDI 22 AVRIL

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
14:15 – 19:00, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès
14:15 – 19:00, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14 :15 **Enver Hadžihasanović & Amir Kubura**, prononcé de l'arrêt

MERCREDI 23 AVRIL

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
14:15 – 19:00, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès
14:15 – 19:00, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, audience à confirmer
09:30 – 12:30, **Strugar**, appel
13:30 – 18:00, **Strugar**, appel

JEUDI 24 AVRIL

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
14:15 – 19:00, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès
14:15 – 19:00, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

VENDREDI 25 AVRIL

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Merci de bien vouloir noter que ce calendrier peut subir des ajustements de dernière minute, qui sont communiqués au public sur le site Internet du Tribunal. Les audiences publiques sont également retransmises sur Internet.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 111 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (cinq sont en attente de transfert, 29 ont été transférées, 17 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : neuf sont en appel, trois ont été récemment jugés mais les délais d'appel ne sont pas échus, 26 sont en procès, et huit en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, quatre accusés sont toujours en fuite.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

